



Philippe Gaertner

Président de la Fédération des syndicats pharmaceutiques de France



© MIGUEL MEDINA

La meilleure solution

En signant le protocole d'accord avec l'Assurance maladie le 9 janvier dernier, qui crée pour la première fois des honoraires pharmaceutiques, je n'avais aucun doute. Et ce pour plusieurs raisons, la première étant la certitude d'avoir entre les mains un bon accord. Les discussions ont réussi à tirer le meilleur de toutes les parties signataires pour qu'à défaut de tous en bénéficier, la très grande majorité de la profession soit avantagée. C'était exactement l'esprit des honoraires pharmaceutiques tels que nous les avons imaginés... et c'est exactement la réalité de ce que nous avons signé avec l'Assurance maladie.

Les résultats des simulations micro- et macroéconomiques que la FSPF a menées sont formels : le système que nous avons choisi profitera au plus grand nombre, et c'est bien là l'essentiel pour nous en tant que syndicat majoritaire. Bien sûr, nous aurions voulu plus : 100 % de satisfaction et 100 % de gain pour tous les pharmaciens mais comment faire quand la période économique est si sombre ? La profession ne peut se payer de mots ou de slogans et devait être rassurée quant à son avenir économique : la pharmacie est une entreprise comme les autres. Nous devons être aussi rationnels que ceux qui nous gouvernent et qui tiennent les comptes de

la protection sociale. À ce titre, je voudrais le rappeler, la limitation de la marge sur les médicaments au-delà de 1500 euros du prix fabricant hors taxes (PFHT) était indispensable pour sauvegarder les marges sur les médicaments onéreux de moins de 1500 euros de PFHT. Un simple rappel : seuls 54 produits excèdent aujourd'hui ce prix sur le marché français pour un total d'environ 320 000 boîtes !

Pour le bien du réseau – en particulier celui des pharmaciens à proximité des centres hospitalo-universitaires ou celui des officines guyanaises –, il valait mieux préserver la marge en la capant

de cette manière plutôt que de diminuer les taux. Nos chiffres le prouvent et je les tiens à disposition de tous ceux qui voudront prétendre l'inverse. En sanctuarisant plus du tiers de

« Le système que nous avons choisi profitera au plus grand nombre. »

notre rémunération dès l'année prochaine et la moitié en 2016 sous forme d'honoraires, les pharmaciens font un premier pas hors de la spirale déflationniste des dépenses de santé.

Les projections pour la fin du quinquennat sont en effet sombres : la période 2015-2017 sera certainement marquée par des objectifs de dépenses d'assurance maladie aux alentours de 2 % d'augmentation par an, bien en deçà de ce que nous connaissons actuellement. Les ministères de la Santé et du Budget n'en font pas mystère. Cela n'a l'air de rien mais il s'agit bien d'un effort considérable qui nous attend tous.

Le PHARMACIEN
DE FRANCE

N° 1258 ■ 55^e année ■ 07/03/14
ISSN 0031-6938 ■ CPPAP : 0217 T 81323
www.lepharmacien.fr

LE PHARMACIEN DE FRANCE
13, rue Ballu, 75311 Paris Cedex 09
Tél. : 01 42 81 15 96
Télécopie : 01 42 81 96 61

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION :
Éric Garnier
DIRECTRICE DE LA RÉDACTION :
Jocelyne Wittevrangel

RÉDACTEUR EN CHEF :
Laurent Simon (lsimon@lepharmacien.fr)
RÉDACTRICE EN CHEF ADJOINTE :
Anne-Laure Mercier
(almercier@lepharmacien.fr)
RÉDACTEURS : Élise Brunet
(ebrunet@lepharmacien.fr) ■
Gabriel Bourovitch
(gbourovitch@lepharmacien.fr)
SECRÉTAIRE DE RÉDACTION :
Joséphine Volat (jvolat@lepharmacien.fr)
ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO :
Anaïs Bellan ■ Claire Grevot ■
François Silvan

CRÉATION ET RÉALISATION :
Rampazzo & Associés - blog.rampazzo.com
CORRECTION : Francys Gramet
IMPRESSION : Lescure Théol
27120 Douains

ILLUSTRATIONS :
Photos : Miguel Medina
Dessins : Martin Vidberg

DIRECTEUR COMMERCIAL ET RESPONSABLE DE LA PUBLICITÉ :
Christophe Bentz (cbentz@lepharmacien.fr)
Tél. : 01 42 81 56 85 Fax : 01 42 81 96 61

ABONNEMENTS : Tél. : 01 42 81 15 96
L'abonnement d'un an France-Corse :
90 € TTC ■ Guyane : 86,76 € TTC
Guadeloupe, Martinique, Réunion : 88,26 €
Étranger : 154 € ■ Achat au numéro : 12 €
TTC ■ Certificat d'inscription à la Commission
paritaire de la presse : n° 0217 T 81323

ORGANE D'INFORMATIONS SCIENTIFIQUES ET PROFESSIONNELLES PHARMACEUTIQUES
Le Pharmacien de France est édité par la SARL

« Le Pharmacien de France ».
Siège : 13, rue Ballu,
75311 Paris Cedex 09.
Durée 99 ans à compter de 1977
Capital : 93 000 euros ■
Cogérants : Éric Garnier ■
Jocelyne Wittevrangel ■
Date du contrôle OJD : 28/11/2011.

